

COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} MARS 2021**

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Erik ROGER, Sylvaine JABRE, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT, Elisabeth AUMAGY, Vincent BLANC, Isabelle DAUTRY, Gilbert EL KAÏM, Sabine LOPEZ, Serge RENIET, Anthony RICHAUD.

EXCUSE : Charlotte L'HERMITE donne procuration à Thibault DALLAPORTA – Christian PHILY donne procuration à Vincent BLANC.

ABSENT :

SECRETAIRE : Nicolas ROBERTO

1. budget principal – compte administratif 2020 –

Monsieur CAVALLO Bernard présente de compte administratif 2020 du budget principal qui présente un excédent de fonctionnement de 173 520,21 € et un déficit d'investissement de 119 390,66 €, détaillé comme suit :

libellé	investissement		fonctionnement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
résultats reportés		66 569,70		244 748,01	0,00	311 317,71
Opérations exercice		658 584,72	818 774,69	866 937,55	818 774,69	1 525 522,27
total	819 759,20	725 154,42	818 774,69	1111 685,56	818 774,69	1 836 839,98
résultat de clôture	94 604,78			292 910,87	0,00	198 306,09
restes à réaliser	150 000,00	125 214,12			150 000,00	125 214,12
total cumulé	244 604,78	125 214,12		292 910,87	150 000,00	323 520,21
résultat définitif	119 390,66			292 910,87		173 520,21

Le conseil municipal approuve, à la l'unanimité des votants, le compte administratif de l'exercice 2020. (abstentions : AUMAGY Elisabeth, BLANC Vincent, DAUTRY Isabelle, PHILY Christian, RENIET Serge, ROGER Erik, RICHAUD Anthony).

2. budget principal – affectation du résultat 2020 –

Monsieur CAVALLO Bernard, rappelle que la section d'investissement présente un déficit de 119 390,66 euros et qu'il est nécessaire de le combler par une partie de l'excédent de fonctionnement. Les 173 520,21 euros d'excédent de fonctionnement restant, seront reportés sur le budget 2021.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, l'affectation du résultat 2020.

(abstentions : AUMAGY Elisabeth, BLANC Vincent, DAUTRY Isabelle, PHILY Christian, RENIET Serge, ROGER Erik, RICHAUD Anthony).

3. budget principal – compte de gestion 2020 -

Monsieur CAVALLO Bernard informe l'assemblée délibérante, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal prend acte du compte de gestion de l'exercice 2020 qui est identique à celui de l'ordonnateur.

4. budget annexe eau & assainissement – compte administratif 2020 –

Monsieur CAVALLO Bernard présente de compte administratif 2020 du budget annexe eau & assainissement, qui présente un excédent de fonctionnement de 68 475,98 € et un excédent d'investissement de 11 108,79 €, et détaillé comme suit :

libellé	investissement		fonctionnement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
résultats reportés		47 722,89	0,00	16 418,09	0,00	64 140,98
Opérations exercice	156 093,53	119 479,43	195 026,59	247 084,48	351 120,12	366 563,91
total	156 093,53	167 202,32	195 026,59	263 502,57	351 120,12	430 704,89
résultat de clôture		11 108,79		68 475,98	0,00	79 584,77
restes à réaliser	5 000,00	5 000,00			5 000,00	5 000,00
total cumulé	5 000,00	16 108,79		68 475,98	5 000,00	84 584,77
résultat définitif		11 108,79		68 475,98		79 584,77

Le conseil municipal approuve, à la l'unanimité des votants, le compte administratif de l'exercice 2020. (abstentions : AUMAGY Elisabeth, BLANC Vincent, DAUTRY Isabelle, PHILY Christian, RENIET Serge, ROGER Erik, RICHAUD Anthony).

5. budget annexe eau & assainissement– affectation du résultat 2020 –

Monsieur CAVALLO Bernard, rappelle que la section d'investissement ne présente pas de déficit, les 68 475,98 € d'excédents de fonctionnement seront reportés sur le budget de 2021.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants l'affectation du résultat 2020 présentée ci-dessus. (abstentions : AUMAGY Elisabeth, BLANC Vincent, DAUTRY Isabelle, PHILY Christian, RENIET Serge, ROGER Erik, RICHAUD Anthony).

6. budget annexe eau & assainissement– compte de gestion 2020 -

Monsieur CAVALLO Bernard informe l'assemblée délibérante que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

Le conseil municipal prend acte du compte de gestion de l'exercice 2020 qui est identique à celui de l'ordonnateur.

7. rapport sur la formation des élus 2020 -

Monsieur CAVALLO Bernard informe l'assemblée délibérante que les élus n'ont pas fait de formation au cours de l'année 2020.

Le conseil municipal prend acte du rapport sur la formation des élus pour l'exercice 2020.

8. rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2019 -

Madame JABRE Sylvaine, présente à l'assemblée délibérante le rapport sur la qualité du service public de l'eau 2019.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité des votants, le rapport sur la qualité du service public de l'eau potable 2019.

(abstentions : AUMAGY Elisabeth, BLANC Vincent, DAUTRY Isabelle, PHILY Christian, RENIET Serge, ROGER Erik, RICHAUD Anthony).

9. rapport sur le prix et la qualité de du service public d'assainissement 2019 -

Madame JABRE Sylvaine, présente à l'assemblée délibérante le rapport sur la qualité du service public d'assainissement de l'année 2019.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité des votants, le rapport sur la qualité du service public d'assainissement 2019.

(abstentions : AUMAGY Elisabeth, BLANC Vincent, DAUTRY Isabelle, PHILY Christian, RENIET Serge, ROGER Erik, RICHAUD Anthony).

10. création d'un poste d'adjoint technique à temps complet -

Monsieur le Maire, rappelle la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet, suite au départ à la retraite d'un agent titulaire.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} avril 2021.

11. révision du loyer de l'épicerie -

Monsieur le Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que le montant mensuel du loyer du local de l'épicerie est de 532,19 euros à ce jour.

Il propose à l'assemblée délibérante de diminuer ce loyer. Il rappelle que la commune est située en zone rurale, que la population a besoin d'un tel commerce, et qu'il est nécessaire de maintenir cette activité.

Il précise que les loyers actuels (épicerie et logement) ne couvrent pas les emprunts faits pour l'achat de l'immeuble et les travaux.

Après de nombreux échanges les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de fixer le montant mensuel du loyer du local de l'épicerie à 400 euros.

12. révision du loyer de l'appartement de l'épicerie -

Monsieur le Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que le montant mensuel du loyer de l'appartement situé au-dessus de l'épicerie est de 526,99 euros à ce jour.

Il propose d'appliquer un tarif conventionné pour ce logement et de fixer le prix du loyer à 406,00 euros.

Après de nombreux échanges les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de fixer le montant mensuel du loyer de l'appartement situé au-dessus de l'épicerie à 406 euros.

13. révision du loyer du restaurant du Chapeau Rouge pendant la période de fermeture administrative -

Monsieur CAVALLO Bernard, rappelle à l'assemblée délibérante que suite à l'épidémie de COVID-19 qui a pénalisé le milieu de la restauration, la précédente équipe municipale avait décidé de diminuer le loyer mensuel et de le ramener à 1 055,52 € HT pour la période du 15/06/2020 au 31/12/2020.

Monsieur CAVALLO Bernard, propose aux conseillers de reconduire cette diminution à compter du 1^{er} janvier 2021, et pendant toute la durée de fermeture administrative due à la crise sanitaire actuelle.

Après de nombreux échanges les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de fixer le montant mensuel du loyer du restaurant du Chapeau Rouge à 1 055,52 € HT, à compter du 1^{er} janvier 2021, et pendant toute la durée de fermeture administrative due à la crise sanitaire actuelle.

14. convention de partenariat avec la SARL les Jardins de l'Abbaye pour la vente de billets communs -

Monsieur EL KAÏM Gilbert rappelle aux membres de l'assemblée que la commune a une convention de partenariat avec la SARL les Jardins de l'Abbaye établissant la vente de billets communs pour la visite du Château de Simiane et des Jardins de l'Abbaye de Valsaintes. Cette convention arrive à expiration au 28/03/2021 et qu'il est nécessaire d'en établir une nouvelle.

Le conseil municipal, à la majorité des votants, décide de reconduire la convention de partenariat avec la SARL les Jardins de l'Abbaye pour la vente des billets communs.

(abstentions : AUMAGY Elisabeth, DAUTRY Isabelle, RENIET Serge, ROGER Erik – contre : RICHAUD Anthony).

Fait à Simiane la Rotonde, le 4 mars 2021.

Le Maire
Thibault DALLAPORTA